DEPARTEMENT DES YVELINES Arrondissement de RAMBOUILLET Canton d'AUBERGENVILLE COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI Envoyé en préfecture le 12/07/2023 Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID: 078-217800341-20230711-2023JUIL06-DE

Ν°	MOIS	ANNEE
06	JUILLET	2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

L'an deux mille vingt-trois, le 11 juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

Étaient présents : M. JONIEC, M. BERTHON, Mme JONIEC, Mme MURET, Mme COURREGE, M. BLONDEAU, M. DE LAROCHE, Mme SCHMIT

Etaient absents excusés: M. JAMOT a donné pouvoir à M. JONIEC

Mme GIMENO a donné pouvoir à Mme JONIEC Mme CLEMENCE a donné pouvoir à M BERTHON M. CAPELLE a donné pouvoir à Mme MURET

Etaient absentes: Mme GADRAS, Mme PATIN

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	9	Date de la convocation	4 juillet 2023
Nombre de membres votants	13	Date de l'affichage	4 juillet 2023

Objet: CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET

Vu le Code Général des Collectivités,

Mme le maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade

Considérant le départ en retraite au 1^{er} janvier 2024, d'un agent qui a le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, et vu la demande de mobilité interne d'un agent qui a le grade d'adjoint administratif, Madame le Maire propose au conseil municipal de créer, à compter du 1er novembre 2023, un emploi permanent, à temps complet d'adjoint administratif, relevant de la catégorie hiérarchique C dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures par semaine soit 1607 heures par an

Considérant le tableau des emplois annexé à cette délibération, Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de recruter cet agent titulaire, par mobilité interne à la collectivité

Par conséquent, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité 13 VOIX POUR

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID: 078-217800341-20230711-2023JUIL06-DE

Décide de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de secrétaire de mairie à temps complet à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} novembre 2023

Dit qu'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe sera supprimé au départ en retraite de 1'agent concerné, le 1^{er} janvier 2024.

Dit que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 64 Charges de personnel, article 6411 et 6413 du budget primitif 2023 voté le 31 mars 2023

Dit que la délibération sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet, à M. le Président du CIG et M. le Comptable du SGC de Rambouillet

Filière technique	Catégorie	Emploi budgétaire	
Grade		Ancien effectif	Nouvel effectif
Adjoint administratif	С	1	2
Rédacteur principal de 1ère classe	В	1	0

Pour extrait certifié conforme au registre Le Maire Marie-Christine CHAVILLON